# Fiche programme HORIZON EUROPE - CLUSTER 1: SANTÉ



### Infos clés (appels 2021 -2022):

BUDGET: 1,86 Mds€

<u>Financeur</u>: Commission européenne <u>Financement</u>: variable selon les lignes

d'appels

<u>DURÉE</u>: variable selon le type d'action et la ligne d'appel

<u>DEPOT</u>: consulter le <u>programme de travail</u> pour connaître les échéances précises

### **CALENDRIER DES APPELS:**

https://www.horizon-

europe.gouv.fr/sites/default/files/2021-

03/appels-cluster-1-2819.pdf

## Description générale :

Horizon Europe est le programme-cadre européen de financement pour la recherche et l'innovation. Il est doté d'un budget de 95,5 milliards d'Euros pour une durée de 7 ans (2021-2027).

Le programme de travail 2021-2022 est structuré en 6 « destinations » :

- 1. Rester en bonne santé dans une société qui change rapidement
- 2. Vivre et travailler dans un environnement favorisant la santé
- 3. Lutter contre les maladies et réduire leur fardeau
- 4. Assurer un accès à des soins de santé innovants, durables et de haute qualité
- 5. Exploiter le potentiel des **nouveaux outils, technologies et solutions numériques** pour une société en bonne santé
- 6. Maintenir une industrie de santé innovante, durable et compétitive

## Conditions d'éligibilité :

#### Entités éligibles :

Entités juridiques établies dans un Etat membre ou un pays associé :

- secteur académique,
- clinique (hôpitaux et autres établissements de santé),
- privé (entreprises de toute taille),
- organismes de recherche...

#### Consortium:

- Pour les projets de type RIA ou IA : minimum de 3 entités légales indépendantes les unes des autres, établies dans 3 Etats membres ou Etats associés différents
- Pour les projets de type CSA : **minimum 1 entité légale** établie dans un Etat membre ou état associé
- Dans la pratique, les consortia regroupent généralement un plus grand nombre de partenaires, mais cela dépend entièrement des spécificités de l'AAP.
- Certains pays, comme les USA, sont éligibles à financement européen (pour le défi santé notamment)
- Pour les Etats tiers : certains pays sont financés (voir liste) ou leur participation est expressément prévue dans le programme de travail

## Critères et étapes d'évaluation :

- Appels en 1 étape : seuils par critère: Excellence (4/5), Impact (4/5), Implémentation (3/5) Seuil total: 12/15
- Appels en 2 étapes : seuil flottant en 1ère étape (passage du nombre de projets dont la somme des budgets demandés correspond à 3 fois le budget disponible)

## **Conditions de financement:**

<u>Coûts directs éligibles</u> : **personnel permanent et/ou contractuel, équipement, déplacements,** 

consommables, sous-traitance

<u>Coûts indirects éligibles</u> (frais de gestion) : **25% des coûts directs éligibles** 

<u>Taux de financement</u> : variable selon le type d'actions et le statut juridique de l'entité

#### Types d'actions :

## Actions de recherche et d'innovation (RIA) :

Projets collaboratifs qui peuvent mener au développement de nouvelles connaissances et/ou d'explorer la faisabilité de technologies émergentes.

Taux de financement : 100%

## Actions d'innovations (IA):

Projets collaboratifs axés sur des activités facilitant la mise sur le marché de technologies et services nouveaux ou améliorés.

<u>Taux de financement</u>: 70% (sauf pour les entités à but non lucratif qui sont financés à 100% des leurs coûts totaux éligibles)

# Actions de coordination et de soutien (CSA) :

Financement de la coordination et la mise en réseau de projets de recherche et d'innovation.

Taux de financement : 100%

### Conditions de soumission :

- Soumission sur le portail en ligne
- Dossier en anglais
- Dépôt en une ou deux étapes selon l'AAP.

## Point de contact national Santé : Virginie SIVAN

Tél: +33 (0) 1 55 55 86 51

Contact: https://www.horizon-europe.gouv.fr/contactez-les-pcn?point de contact national=sant%C3%A9















